



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 16.150**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
de la Piscine Couverte de ROYAN  
(Amicalistes)***  
**==°=°=°=°=**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 07 avril 2015 (DC N°15.191) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 16 avril 2015,

**DECIDE**

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 les tarifs de la Piscine Couverte pour les Amicalistes comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<b><u>V – TARIFICATION AMICALISTES</u></b>		
o <b><u>Entrée Piscine Couverte</u></b> (Adulte)	2,55 €	2,65 €
o <b><u>Carte d'abonnement</u></b> (Adulte)	25,50,€	26,30 €
<b><u>Pour les :</u></b>		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération Royan Atlantique		
- Adhérents à l'Amicale du Personnel de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN		
- Adhérents à l'Amicale de la Police de ROYAN		
- Adhérents de l'Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.C.C.H.R.)		
- Adhérents de l'Association Sportive Nautique du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.N.C.H.R.)		
- Retraités bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.)		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 26 mai 2016**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 mai 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO